



5/03/2026 FOCUS CSSCT IMMOBILIER

Accidents du travail

Leur nombre est en augmentation par rapport à l'année 2024 : + 3 accidents avec arrêt.

Les données relatives aux travailleurs en situation de handicap

Il a été rappelé en séance que chaque agent concerné devait bénéficier d'un rendez-vous avec la référente travailleur handicapé.

L'UNSA invite les agents à se rapprocher de leur interlocuteur RH si ce rendez-vous n'a pas encore eu lieu, afin de pouvoir faire le point sur leur situation.



SNCF HOLDING
Immobilier

CSSCT



MATRAY
Arnaud
Secrétaire de la CSSCT
matray.a@unsa-ferroviaire.org



FOURNIER
Frédéric
Membre CSSCT
fournier.f@unsa-ferroviaire.org

RPX



DELHOMME
Sylvie
NANTES
sylvie.delhomme@snct.fr



ORTEGA
Frédéric
PARIS
frederic.ortega@snct.fr



PALLIX
Christophe
PARIS
pallix.c.unsa@gmail.com



KRIEGER
Laurent
STRASBOURG
laurent.krieger@snct.fr



MATRAY
Arnaud
LYON
matray.a@unsa-ferroviaire.org



Fédération UNSA-Ferroviaire 56, rue du Faubourg Montmartre, 75009 PARIS - www.unsa-ferroviaire.org

Les évolutions du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Aucune modification n'y a été apportée au DU.

Un préventeur national a récemment été recruté. La réécriture du document unique est prévue au cours de l'année 2026. L'UNSA interpelle sur le risque amiante qui n'apparaît pas dans ce document.

Sur ce sujet la direction précise :

- Qu'une formation relative au risque amiante existe ;
- Six porte-fusibles contenant de l'amiante ont été identifiés et que toutes les dispositions ont été prises afin que les agents n'y aient pas accès ;
- Il a par ailleurs été rappelé que les agents ont l'obligation de consulter les Dossiers Techniques Amiante (DTA) avant toute intervention ou déplacement sur les bâtiments concernés.

Les résultats du baromètre d'engagement des salariés C à vous

980 répondants, soit environ 80 % des salariés, ont participé à l'enquête.

Malgré ce taux de participation satisfaisant, l'UNSA rappelle que ce baromètre reste peu représentatif pour les petites unités de moins de sept agents.

L'UNSA rappelle aussi la nécessité de solliciter et mobiliser la CSSCT dès connaissance de dysfonctionnements majeurs, à l'origine de RPS graves dans un collectif de travail.

À la suite des résultats de cette enquête, des EVRPS vont être mis en place sur les territoires.

Leurs évolutions et leur efficacité feront l'objet d'un suivi.



Le bilan du PAPRI PACT

(Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail)

Le bilan 2025 a été présenté, et il est en demi-teinte.

Nous attirons l'attention sur les formations prévues pour le CODIR, notamment celles portant sur la prévention des risques psychosociaux, le dispositif « savoir voir et savoir agir », ainsi que la sensibilisation des managers aux DUER et à l'utilisation de la plateforme SST.

La direction précise que des tournées en territoire sont prévues par le CODIR national, axées sur la sécurité.

L'UNSA trouve regrettable de constater que toutes les formations prévues n'ont pas été suivies et qu'aucune inscription n'est actuellement prévue pour l'année 2026, alors même qu'une campagne nationale sur la santé mentale au travail est en cours.

Il a également été rappelé qu'aucune formation de sauveteur secouriste du travail (SST) n'a été réalisée au cours de l'année 2025. Une nouvelle série de formations, incluant des formations initiales ainsi que des recyclages, est prévue au cours de l'année 2026.

La qualité de l'air

Aucune mesure de la qualité de l'air n'a été réalisée dans les centres de reprographie au cours de l'année 2025.

L'UNSA rappelle que l'ensemble des mesures nécessaires en matière de qualité de l'air doivent être réalisées afin de garantir des conditions de travail conformes et sécurisées pour les agents.

Les dysfonctionnements récurrents des téléphones Motorola

Il a été indiqué qu'un accès à d'autres marques de téléphones devrait prochainement être possible. Il est également rappelé que le renouvellement des téléphones déjà fournis est prévu uniquement à la fin du délai de garantie, soit 3 ans.

En territoire

La question des compensations liées à la fermeture de la cantine de St Lazare a été évoquée.

Une indemnité a été mise en place intitulée « indemnité locale », mentionnée sur la fiche de paie des agents concernés.

Dialogue social

De nombreux cas individuels et collectifs sont traités en CSSCT, en lien avec les membres CSSCT.

Des engagements de la direction sont pris. Ils feront l'objet d'un suivi.

POUR MOI,
C'EST L'UNSA !